

« La mobilisation de l'enseignement
supérieur pour les réfugiés »



Janvier 2020

Ce document propose de faire un tour d'horizon des actions menées au sein de l'enseignement supérieur pour l'accueil et l'intégration des réfugiés. Ministères, universités, organisations intergouvernementales, associations d'établissements d'enseignement supérieur, établissements publics ou réseaux universitaires se sont largement mobilisés, ces dernières années, pour permettre aux réfugiés d'entreprendre ou de reprendre des études supérieures. Ce panorama s'attache à brosser un tableau de leurs nombreuses initiatives.

➔ Le site etudiants.gouv.fr recense les conditions d'accès et les modalités d'inscription dans l'enseignement supérieur.

1. FAIRE RECONNAÎTRE SES DIPLÔMES

Le centre [ENIC-NARIC](#) France, rattaché à France Education International, a mis en place une **procédure spécifique pour la reconnaissance des diplômes des réfugiés**. La procédure est **gratuite**, simple et rapide. Les demandes des étudiants réfugiés sont traitées en priorité. En 2019, le centre a expertisé 23 956 dossiers, dont 3 816 concernaient les réfugiés, demandeurs d'asiles et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Les **professions réglementées** (médecin, sage-femme, infirmier, puéricultrice, biologiste-vétérinaire, pharmacien, psychologue, assistant socio-éducatif-spécialité assistant social, technicien paramédical, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de soins (aide-soignant et assistant dentaire) ne sont pas traitées par le centre ENIC-NARIC, mais par le [CNFTP](#).



2. LE PASSEPORT EUROPEEN DES QUALIFICATIONS DES REFUGIES

Le Conseil de l'Europe propose, depuis 2017, le **Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés (EQPR)**, qui met à disposition des réfugiés ayant perdu leurs diplômes une forme d'évaluation particulière basée sur un questionnaire et un entretien. Le passeport présente des informations portant non seulement sur les qualifications académiques, mais aussi sur l'expérience professionnelle et sur la maîtrise des langues des réfugiés.



En novembre 2019, la 2^{ème} session d'évaluation des qualifications des réfugiés s'est tenue à Sèvres, en France. **36 candidatures** ont été retenues et **29 passeports délivrés**. La prochaine session d'évaluation en France est prévue au mois d'avril 2020 à l'Université Clermont-Auvergne.

3. LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES « PASSERELLES »

- **19 diplômes universitaires « passerelle » ont été habilités** par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en juillet 2019. Ces D.U permettent **l'accès aux bourses sur critères sociaux, aux logements étudiants, aux aides spécifiques et à la restauration collective pour les bénéficiaires de la protection internationale**. La capacité d'accueil des DU « passerelles » est, nationalement, de **629 étudiants**. **En février 2020**, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avait attribué **3 000 bourses** sur critères sociaux à des étudiants bénéficiaires de la protection internationale toutes filières confondues (D.U passerelles et toutes autres formations).



- Le réseau **MEnS** (Migrants de l'Enseignement Supérieur) regroupe, depuis l'automne 2015, une **quarantaine d'établissements d'enseignement supérieur** engagés dans l'accueil des étudiants en exil. En 2018-2019, près de **2 000 étudiants** en exil se sont inscrits dans les universités françaises, chiffre en constante hausse depuis 2015. Ce réseau a notamment mis en place l'habilitation des D.U « passerelle » en partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

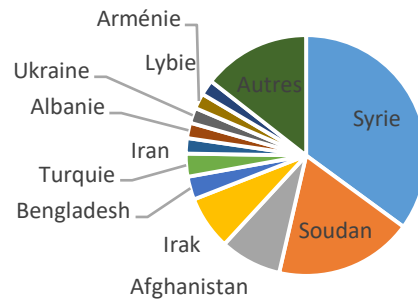


- Le programme **AIMES** (Accueil et Intégration des Migrants dans l'Enseignement Supérieur) **porté par l'Agence Universitaire de la Francophonie** a subventionné les 19 diplômes « passerelle », ainsi que **34 projets d'appui linguistique et**

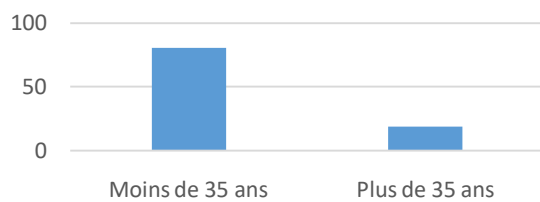


culturel aux étudiants réfugiés en France (+ 4 projets à l'étranger) impliquant **48 établissements, dont 10 à Paris**. Au total, **1 500 étudiants** provenant de **50 pays** ont été accueillis **en 2018 et 1 600 en 2019** (sur 3 300 candidatures annuelles).

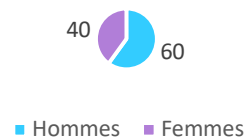
Provenance des étudiants des D.U "passerelle"



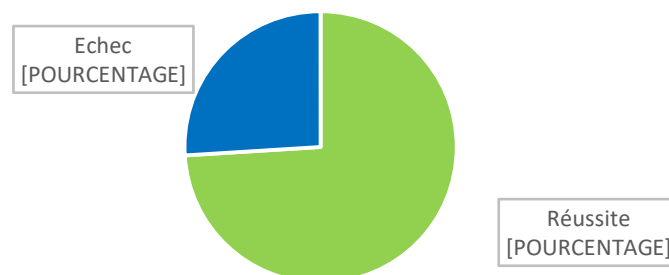
Âge des étudiants des D.U "passerelle"



Pourcentage femmes-hommes dans les D.U "passerelle"



Pourcentage de réussite aux D.U "passerelle"



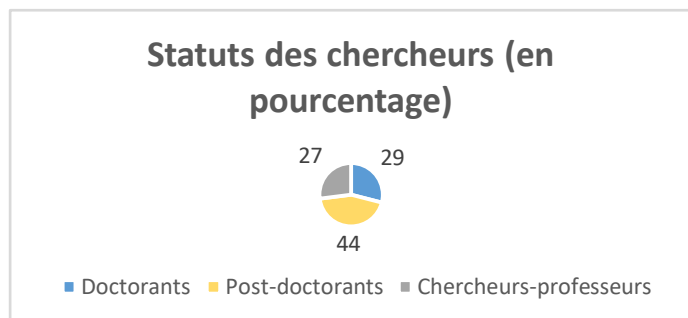
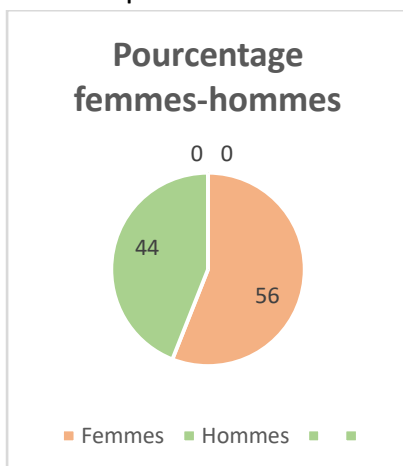
A l'issue des DU « passerelle », **60% des étudiants ont intégré l'Université**, 18% sont entrés dans la vie professionnelle et 22% ont poursuivi par des cours de perfectionnement en FLE.

Cartographie des formations en FLE soutenues par l'AUF



4. LE PROGRAMME PAUSE

Le Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil a permis de cofinancer **199 projets d'accueil** de scientifiques en exil **pour 290 candidatures** depuis son lancement en janvier 2017. **67 établissements** français d'enseignement supérieur et organismes de recherche ont accueilli des scientifiques en exil.



5. LE PROGRAMME WINTEGREAT

Wintegreat est une association dont le but est de lutter contre le déclassement souvent lié à l'exil. Pour ce faire, Wintegreat propose un programme de formation gratuit et certifiant qui doit permettre aux réfugiés de lever la barrière de la langue et de se créer un réseau social et professionnel.



Les chiffres clés de Wintegreat depuis 2017



	2017	2018	2019	2020 & ambitions
Personnes accompagnées	110	382	549	1 100
Ecoles partenaires	5	9	13	22
Nombre programmes	9	17	24	38
Nombre salariés	4	15	20	33
Budget total	72k	361K	1 510K	3 500K
Financement	Subventions 100% privées	Subventions 60% publiques et 40% privées	Subventions 50% publiques, privées 30% et Autofinancement 20%	Subventions 33% publiques, privées 33% et Autofinancement 33%

Les participants : ils ont intégré Wintegreat en 2019



PERSPECTIVES 2020

Différents chantiers sont en cours pour permettre aux réfugiés de poursuivre des études supérieures ou de reprendre leur métier en France : prise en compte de leur situation sur la plateforme Parcoursup, organisation de sessions de concours pour les professions réglementées, facilitation de l'accès aux logements CROUS...

CONTACT

Pour toute question complémentaire ou mise en relation avec les initiateurs des actions présentées, Frédérique Pharaboz (frederique.pharaboz@interieur.gouv.fr), conseillère « Education – Culture – Jeunesse » du Délégué interministériel / Diar, pourra vous répondre